

# **WORLDLINE**

Société Anonyme

80, quai Voltaire  
95870 BEZONS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre**

Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2018  
5<sup>ème</sup> résolution

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton  
International*  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**WORLDLINE**

Société Anonyme

80, quai Voltaire  
95870 BEZONS

---

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à  
émettre**

Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2018 - 5<sup>ème</sup> résolution

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou des mandataires sociaux des sociétés SIX Payment Services (Europe) SA, SIX Payment Services (Luxembourg) SA et SIX Payment Services AG et/ou de leurs filiales, soumise à des conditions de performance fixées par le Conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer, sous réserve de l'approbation par votre Assemblée des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions.

Le nombre total des actions pouvant ainsi être attribuées gratuitement ne pourra excéder 0,07 % du capital social au jour de la présente Assemblée générale, préalablement à l'augmentation du capital résultant de la 2<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Par ailleurs, par exception aux dispositions décrites au paragraphe précédent, un plafond global dérogatoire pourra être appliquée en cas d'utilisation concomitante ou successive par le Conseil d'administration des autorisations qui lui sont conférées au titre des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée. A ce titre, le nombre total des actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de la 5<sup>ème</sup> résolution et le nombre total des options consenties en vertu de la 4<sup>ème</sup> résolution, ne pourra excéder ensemble un plafond de 0,07 % du capital social au jour de la présente Assemblée générale, préalablement à l'augmentation du capital résultant de la 2<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, étant précisé que l'autorisation consentie par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2018 dans sa 20<sup>ème</sup> résolution survit et poursuit ses effets pour la durée initiale de 38 mois à compter du 24 mai 2018.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

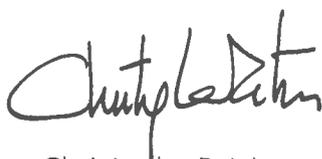
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 octobre 2018

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Christophe Patrier

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton  
International*



Virginie Palethorpe